

au fil de l'au

Le bulletin d'information de la Commune de Rosenau



SOMMAIRE

L'édito du Maire	2-3
Numéros d'urgence	3
Informations officielles	3,4, et 7
Cahier central	ΙàΙ\
1 page, 2 groupes - Expression Libre	5
Grands anniversaires	8
Informations utiles	8

Rencontre Iztein-Rosenau... entre Amitié et tradition au Carnaval!

DON DU SANG

Le 13 mars 2024

Infos page 4

INFORMATION ETAT CIVIL

En Cahier Central

LA ROSENAUVIENNE

Découvrez la nouvelle formule des Foulées de Rosenau!

Infos page 4











tedito du maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'éditorial de ce mois sera quelque peu différent des « éditos » dont j'ai l'habitude, et pour cause, je vais évoquer deux sujets dont je n'ai pas l'habitude de parler dans ces lignes ... d'une part la vie interne de la municipalité et d'autre part mes missions au sein de Saint-Louis Agglomération.

Je commence avec le niveau intercommunal, pour revenir ensuite au niveau communal.

La presse s'est faite l'écho ces derniers jours de la présence de micropolluants appelés les PFAS dans l'eau de 11 communes de Saint-Louis Agglomération. Etant en charge du dossier Eau au sein de l'intercommunalité, je suis bien évidemment ce dossier ... depuis que nous avons été informés de la détection de ces micropolluants :

- Premier élément, nous avons demandé des analyses complémentaires à celles réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui nous ont permis d'isoler le puits de captage le plus impacté et avons décidé de le fermer (dès la fin d'année 2023);
- Nous avons également, en lien avec la société Véolia, délégataire du service Eau pour 7 des 11 communes concernées, décidé de déployer un laboratoire mobile destiné à tester des solutions pour réduire la teneur des PFAS dans notre eau;
- Nous avons également demandé à l'ARS de se prononcer sur l'usage de l'eau dans nos 11 communes afin de pouvoir en informer la population ... et à ce jour les services de l'Etat considèrent l'eau de notre robinet comme « propre à la consommation ».

Cet éditorial me donne également l'occasion de rappeler le contexte règlementaire, après le contexte sanitaire qui prime bien sûr, à savoir :

- La détection des PFAS (et leur traitement le cas échéant) est prévu par une règle européenne qui s'appliquera en France à compter du 1^{er} janvier 2026;
- Mais dès 2023 l'ARS a réalisé des recherches sur notre territoire à titre « d'anticipation ». Alors la question toute naturelle arrive : Pourquoi chez nous dans la région des 3 Frontières ?
- C'est très « simple », les PFAS sont une famille de composés chimiques (plus de 4700) issus de l'industrie exclusivement. Ils n'existent pas dans la nature. Donc, pour l'ARS cela fait sens de chercher ces molécules dans un territoire historiquement très industrialisé.
- Deuxième question : qui les produit ? C'est forcément une source industrielle sur notre territoire, mais à ce jour il est impossible de savoir qu'elle est ou qu'elles sont les sources.
- Troisième question: depuis quand sont—ils présents dans notre eau? Là encore, il n'y a pas de réponse aujourd'hui et pour cause, le surnom de ces molécules c'est « polluants éternels ». Cela veut dire que ces molécules sont très certainement présentes depuis plusieurs décennies et non pas depuis l'année dernière où on les cherche dans l'eau ou depuis 1 ou 2 ans.

Après la question sanitaire, et la question règlementaire, vient la question : quelles solutions ? Que fait Saint-Louis Agglomération ?

- Comme évoqué plus haut, nous avons pris le sujet au sérieux de suite avec des études, un laboratoire mobile, des échanges avec les services de l'Etat et surtout nous avons tenu à être totalement transparent vis-à-vis des consommateurs d'eau de nos communes, de nos concitoyens en évoquant publiquement et devant la presse les informations en notre possession.
- Avec le concours de la société Véolia, un numéro d'appel a été mis en place pour renseigner la population sur les PFAS, avec une centrale téléphonique basée en France et du personnel apte à répondre aux questions.
- Nous avons également donné les coordonnées de l'ARS à tous les abonnés au travers du feuillet qui a été envoyé début février.
- Les tests se poursuivent pour réduire les teneurs dans l'eau de nos communes.

Je laisserai bien sûr les experts et scientifiques spécialisés dans le traitement de l'eau nous apporter des réponses mais je tenais à vous informer en ma qualité d'élu communautaire et de maire des éléments en ma possession. Encore et toujours dans un souci de transparence, sur un sujet relatif à la santé publique cela me semble être une exigence et une évidence.

Le deuxième sujet de cet éditorial n'a absolument aucun lien avec le premier puisqu'il s'agit du fonctionnement de notre municipalité. Mais, là aussi, dans un souci de transparence dans la communication je tiens à vous donner des informations qui seront discutées lors du prochain conseil municipal le 5 mars.

Le travail au sein de la Municipalité est un travail d'équipe et en groupe, nous le menons au service de la commune et de ses habitants. A ce titre, je veux saluer le travail de <u>tous</u> les adjoints depuis 4 ans. Mais aujourd'hui les conditions

Page 2 Mars 2024 — N°192

n'étaient plus réunies pour un travail de groupe dans la sérénité. Face à cette situation, et garant de l'unité de l'équipe municipale, je me devais de privilégier la cohésion du groupe à une amitié ou une personne prise individuellement. Aussi, ai-je pris un arrêté en date du 20 février 2024 « rapportant » toutes les délégations accordées à Mme Cathie SIGRIST-LABAS à compter du 29 février 2024 à minuit. Le conseil municipal du 5 mars prochain aura à se prononcer sur le poste d'adjoint en lui-même, l'arrêté se bornant à retirer les délégations.

Les missions seront redistribuées dans les prochains jours aux membres de l'équipe municipale. Bien évidemment nous vous communiquerons tous ces éléments dans le bulletin du mois d'avril.

N'ayant pas pour habitude de me donner en spectacle ou de vouloir faire le buzz dans la presse ou les réseaux sociaux, je m'en tiendrai à cette communication sur le sujet. Et je termine ledit sujet en remerciant Cathie pour ses 10 années d'engagement en tant qu'adjointe à mes côtés et au service du village.

Côté actualité communale, au niveau des dossiers, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons eu non pas une mais deux réunions pour la future antenne 4G et que le chantier des travaux va démarrer, enfin, première quinzaine de mars.

Vous retrouverez également le retour en images sur les évènements des 4 dernières semaines dans les pages de ce bulletin dont le fameux carnaval d'Istein, ainsi que le programme du mois de mars.

Avant de conclure mon éditorial, bref rappel sur les outils de communication pour rester informé(e) de l'actualité à Rosenau :

- 1. : Le Fil de l'Au à retrouver tous les mois:
 - Sur le site Internet de la commune à J-1 de la parution papier ;
 - Envoyé par courriel aux abonnés qui souhaitent le recevoir sur leur boite mail, là aussi à J-1;
 - Déposé gratuitement dans la boite aux lettres des abonnés qui en auront fait la demande.
- 2. : Notre messagerie d'Alerte par SMS, gratuite et compatible même avec les numéros étrangers (inscription en mairie à tout moment) ;
- 3. : Notre application mobile « InfoCommunes » (à télécharger depuis les différents stores).

Pour clore mon éditorial, je vous souhaite, au nom de toute l'équipe de rédaction, une bonne lecture du bulletin et pour nos plus jeunes de bons congés scolaires.

Bien Cordialement, Thierry LITZLER Votre Maire



LES NUMÉROS À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Astreinte technique / Eau 06.48.26.87.54

Assainissement 03.89.70.46.68

Electricité 09.72.67.50.68

Gaz 08.00.47.33.33

informations officielles

CANDIDATURES JOBS D'ÉTÉ 2024

Vous êtes intéressé(e) par un job d'été...? La commune recrute des jeunes pour les congés d'été allant du 15 juillet 2024 au 24 août 2024.

Les candidatures sont à déposer en Mairie jusqu'au 19 avril 2024 à 12h.

Pour permettre au plus grand nombre de devenir saisonnier, voici le profil recherché :

- Vous avez entre 16 et 20 ans et vous cherchez un travail au pôle administratif et/ou au service technique ;
- Vous n'avez pas travaillé au sein de la commune depuis plus de 3 ans
- Priorité sera donnée aux candidats qui participeront à la Journée Citoyenne le samedi 1^{er} juin 2024.

Candidatures: CV avec photo et lettre de motivation manuscrite.

À l'attention de Monsieur le Maire, 05 rue de Kembs-68128 ROSENAU

Mars 2024 — N°192 Page 3

COLLECTE DE SANG

Chers amis donneurs

La prochaine collecte de sang à Rosenau aura lieu dans la salle des fêtes l'Escale le



mercredi 13 mars 2024 de 16h30 à 19h30

Carte d'identité obligatoire.

Nous comptons sur votre présence, car les besoins en dons se font très pressants et urgents Je donne mon sang, je sauve des vies. Le comité

PERMANENCE FRANCE ALZHEIMER

Mardi 12 mars 2024 de 14h à 18h

au Pôle des Services Publics de la Ville de Saint-Louis Bâtiment Alpha, 3ème étage 05 rue Concorde à Saint-Louis & MALADIES APPARENTÉES



Pour toute demande, contactez Mme Juliette GLAENTZLIN au 06.83.84.52.07 ou 03.89.67.12.08

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu le vendredi 15 mars. à l'école.

Elles concernent les enfants nés en 2021 pour une première inscription en Petite Section.

Les familles des futurs élèves seront destinataires d'un courrier qui précisera le RDV d'inscription.

Pour tous renseignements complémentaires, ou pour convenir d'un rendez-vous d'inscription (s'il ne vous a pas été donné par courrier) veuillez contacter la directrice au 03 89 68 38 71.





PLACES LIMITÉES - ORGANISÉ PAR LE TENNIS CLUB DE ROSENAU



Mars 2024 -N°192 Page 4



Dans le cadre de notre cahier central, un rappel ce mois-ci de toutes les informations pratiques à connaître pour effectuer vos démarches en Mairie en matière d'état civil.

Vous retrouverez également en page IV la liste des mariages, naissances et décès de l'année 2023.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE



Depuis le 28/03/2017, les demandes de cartes d'identité - 1 photo d'identité (35 x 45 mm) de moins de 6 mois, sont traitées uniquement par les mairies équipées d'une identiques aux normes biométriques (pas de photo station biométrique. Une pré-demande en ligne est scannée) nécessaire (http://predemande-cni.ants.gouv.fr)

Dans le Haut-Rhin, seules les communes suivantes naissance ne suffit pas à prouver la nationalité équipées : Altkirch, Andolsheim, Cernay, Colmar, Dannemarie, Ensisheim, Ferrette, Guebwiller, Habsheim, - Un justificatif de domicile de moins de 1 an (factures Huningue, Illzach, Kaysersberg, Kembs, Masevaux, Mul- d'électricité, de gaz ou de téléphone, titre de propriété ou house, Munster, Neuf- Brisach, Ribeauvillé, Rixheim, contrat de location en cours de validité, quittances de Rouffach, Saint-Amarin, Saint-Louis, Sainte-Marie-Aux- loyer, avis d'imposition...) au Mines, Sierentz, Thann, Wintzenheim, Wittelsheim, du demandeur ou du conjoint Wittenheim.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte pré-demande en ligne : nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les http://predemande-cni.ants.gouv.fr personnes majeures.

concerne:

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes un document avec photo (permis de conduire...) plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à timbre auquel sont soumises les demandes de carte des personnes majeures.

ATTENTION: cette prolongation ne s'applique pas aux timbre de 25 euros.

cartes nationales d'identité sécurisées personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Pièces à produire :

- L'ancienne carte d'identité sécurisée périmée depuis moins de 5 ans en cas de renouvellement
- Un justificatif de nationalité française, si l'acte de
- Un formulaire de demande disponible en mairie ou une

- Pour une première demande, passeport français en L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans (original + copie) ou acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois +
- rectificative La loi de finances n°2008-1443 du 30 décembre 2008 a modifié certaines dispositions du - Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) Code Général des Impôts relatives au montant du droit de d'identité : en cas de perte ou de vol, le renouvellement de la carte d'identité est soumis dorénavant à un droit de

Mars 2024 —cahier central Page I



s Démarches d'Etat Gi

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE



Le 9 juin 2009 est entré en vigueur le passeport biométrique. Seules les mairies dotées d'une station d'enregistrement des dossiers peuvent délivrer lesdits passeports (même liste de mairies pour les cartes nationales d'identité).

Pièces à produire :

- 1 photo d'identité (35 x 45mm) de moins de 6 mois, conforme aux normes biométriques (pas de photo Mairie de Sierentz scannée)
- Un justificatif de domicile de moins de 1 an (quittance de loyer, facture d'électricité, gaz, téléphone...) au nom du demandeur (document original)
- Un justificatif de nationalité française, si l'acte de l'intérieur de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité.
- 86 € en timbres fiscaux (adultes), 42 € (mineur de plus de 15 ans), 17 €€ (mineur de moins de 15 ans)
- Ancien passeport en cas de renouvellement (périmé depuis moins de 5 ans)
- Un formulaire de demande disponible en mairie ou une pré-demande en ligne http://passeport.ants.gouv.fr (vivement conseillée)
- Pour une première demande, carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans (original + copie) ou acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois + un document avec photo (permis de conduire...)

Où REFAIRE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ?

Pour refaire votre passeport ou CNI, les communes les plus proches:

Mairie de Huningue

(sur rendez-vous)

02 rue de Saint-Louis

03.89.69.17.80

Rendez-vous à prendre sur le site internet :

www.ville-huningue.fr/fr/identite/

Mairie de Kembs

(sur rendez-vous)

05 rue de Saint-Louis

03.89.48.37.08

Rendez-vous à prendre sur le site internet :

https://www.kembs.fr/Mes-demarches/Titres-identite

Mairie de Saint-Louis

(sur rendez-vous):

21 rue Théo Bachmann

03.89.69.52.00

Rendez-vous à prendre sur le site internet :

www.saint-louis.fr/Carte-d-identité-Passeport/3215/

(sur rendez-vous)

01 Place du Général de Gaulle

03.89.81.51.11

Rendez-vous à prendre sur le site internet :

www.sierentz.fr









Vos Demarches d'Etat Cir

TITRE DE SÉJOUR BIOMÉTRIQUE

En raison du déploiement du titre de séjour biométrique, l'accueil des demandeurs de titre de séjour qui était assuré en Mairie a été supprimé.

1^{er} Depuis le septembre 2012. ressortissants étrangers doivent s'adresser à la Sous-Préfecture de Mulhouse pour l'obtention ou le renouvellement de leur titre de séjour à l'adresse suivante :

Sous-Préfecture de MULHOUSE

2, Place du Général de Gaulle B.P. 41 108 68052 MULHOUSE Cedex

Téléphone: 03.89.33.45.45 (standard) sp-mulhouse@haut-rhin.gouv.fr



LE PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Le Pacte Civil de Solidarité est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, le PACS se fait en mairie auprès d'un officier d'état civil, uniquement sur rendez-vous après dépôt du dossier complet (environ 15 jours).

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs
- doivent être juridiquement capables
- ne doivent pas encore être mariés ou pacsés
- ne doivent pas avoir de liens de parenté directs

Pièces à fournir :

- La Convention de PACS (personnalisée ou formulaire Cerfa n°15726*02);
- La déclaration conjointe des futurs partenaires et attestations sur l'honneur de non-alliance, non parenté et résidence commune (formulaire de Cerfa n°15725*03);
- Pour chaque partenaire, la pièce d'identité (originale + 1 copie recto verso). En cas de double nationalité, produire une pièce d'identité pour chaque nationalité;
- Pour chaque partenaire, un extrait d'acte de naissance avec indication de filiation (ou copie intégrale) de moins de 3 mois (moins de 6 mois pour un acte étranger).
- La notice 52176*03

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

parents non mariés et qui consiste à établir au regard de la loi le lien de filiation qui unit le ou les parents à l'enfant né l'étranger. (pensez à prendre rendez-vous au préalable). ou à naître.

Les parents non mariés peuvent reconnaître leur enfant :

- ensemble ou indépendamment l'un de l'autre,
- le père : avant ou après la naissance, au moment de la déclaration de naissance,
- la mère : avant la naissance, après la naissance dans le cas où son nom ne figure pas dans l'acte de naissance (en effet, l'indication du nom de la mère dans l'acte suffit à établir le lien de filiation),

Où effectuer la démarche?

La reconnaissance est une démarche qui s'adresse aux Au service état civil d'une mairie, chez un notaire, le cas échéant dans une ambassade ou un consulat français à

Pièces à présenter :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile,
- une pièce d'identité ainsi qu'une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant, datant de moins de trois mois, si reconnaissance intervient après la déclaration de naissance.

Mars 2024 —cahier central Page III



ILS SONT NÉS EN 2023

Février

26 HUEBER Liam

Mars

22 BRAND Maël

Avril

03 SEILER Maya

04 URFFER Méryl

21 ALIU Noyan

21 MAHROUA Ritadje

Mai

10 FIDELIN Eloi

27 DHALMANN Lara

27 SABOTIC Nayla

Juillet

24 CASSOU Margot

27 URFFER Mathis

29 BERARDI Gioia

Août

27 ERTZINGER Théo

31 ABDALLAH Ayana

Novembre

03 PUJOL Élvo

04 UKA Eno

10 ARILLOTTA Pablo

10 BOZKIRAC Hêvi

21 MEDDA Djoumana

29 ROTOLO Malea

Décembre

11 SCHIHA Gabriel

Etat Civil 2023

ILS SE SONT MARIÉS EN 2023

07/02 - SEILER Félix/MATHIEU Camille

16/03 - URFFER Adrien/REICHERT Mandy

11/08 - PUJOL Aurélien et GIRODET Célie

24/10 - TARABIC Bojan/BIRGY Michelle

05/12 - SCHIHA Michel/FRELIN-TOSI Léonie



ILS NOUS ONT QUITTÉS EN 2023

22/03 - FRUH Daniel

22/03 - GERGELY Alfred

02/04 - DESSERICH Claude-Albert

20/04 - BRUNGARD Gilbert

11/05 - DE CAROLIS Daniel

12/06 - DHALMANN Lara

24/07 - REIBEL Éric

27/08 - SCHLEGEL Erna

28/08 - STEPHAN Marie-Rose

29/08 - ZÖLLIN Siegfried

01/11 - MUHLETHALER Gilbert

22/11 - MINERY Raymond

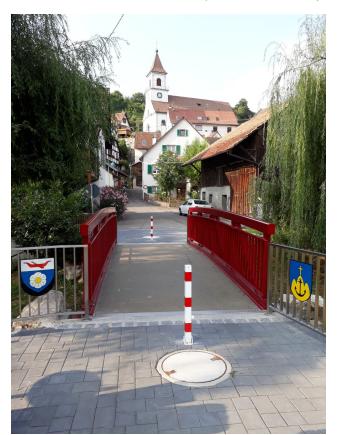
11/12 - URFFER Alfred

17/12 - SPITTLER Hélène

Page IV Mars 2024 — cahier central

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Pour faire écho au carnaval d'Istein, à l'amitié franco-allemande qui nous tient à cœur, au partenariat transfrontalier que nous défendons au sein de notre équipe, voici quelques images d'actualité pour alimenter notre rubrique ce mois en attendant de revenir le mois prochain sur les enjeux budgétaires de 2024.



Passerelle de l'Amitié avec les 2 blasons Rosenau et Istein







Photos du Carnaval d'Istein qui s'est tenu le 11 février 2024





Extrait du catalogue de la Médiathèque du Rhin dans le cadre du programme d'échange avec la Médiathèque d'Efrigen-Kirchen

En 2024 plus que jamais notre adage restera:

« Plutôt que de belles paroles ou des critiques... nous agissons pour le bien de nos concitoyens ».

Retrouvez-nous ici même le mois prochain, et tout au long de l'année sur Instagram : @resterunispourrosenau

Cordialement,

Les élus du Groupe Majoritaire « Rester Unis pour Rosenau »

Cher(e)s habitant(e)s de Rosenau,

Mars va nous réveiller en douceur de notre période d'hibernation avec le retour des beaux jours, du printemps, des jours qui rallongent, du retour à la vie de la faune et de la flore, des dates du calendrier à fêter qui nous font du bien telle que la fête des grands-mères ou encore celles qui débutent le temps pascal.

Le printemps annonce toujours la perspective d'un regain de légèreté, où la bonne humeur et la joie de vivre sont de mise. Mais mesurons-nous vraiment la chance que nous avons de pouvoir vivre en paix, dans le calme, dans des temps si troublés par les guerres, l'inflation, les dérèglements climatiques, le chômage, les haines religieuses ? Nous ne le savons souvent que trop peu.

Alors sortons, rencontrons-nous, échangeons, sourions-nous et profitons de toutes les belles choses que cette période qui s'annonce pourra nous apporter... Tout simplement.

Valérie VONARX, pour le groupe minoritaire « Ensemble pour Rosenau ».

ensemblepourrosenau2026@gmail.com

Mars 2024 — N°192 Page 5

CARNAVAL D'ISTEIN

Dimanche 11 février 2024, une trentaine de rosenauviens ont eu le plaisir de participer au déplacement en bus gratuit organisé par la Commune au Carnaval d'Istein.

Après avoir été accueillie par les officiels d'Istein, les participants ont assisté à une cavalcade haute en couleur dans une ambiance à la fois cordiales et festives.

Après avoir épousseté les confettis, les participants, autour d'un verre de l'amitié, se sont d'ores et déjà donnés rendez-vous pour l'année prochaine!



L'ALSACIEN S'INVITE À L'ECOLE MATERNELLE

Tous les mardis après-midi, Fabienne RICHARD, animatrice au service de la promotion de l'Alsacien de Saint-Louis Agglomération, vient initier à la culture et au dialecte Alsacien les élèves de Mme BINGLER.

Accompagnée de sa peluche « *Storki* », le cigogneau qui ne comprend que l'alsacien, elle leur apprend à compter, chanter ou simplement se présenter.

C'est avec humour et savoir-faire qu'elle transmet sa passion de notre belle culture régionale.



AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS

A l'initiative de la Commune, des conventions avaient été signées avec EDF pour l'aménagement d'une aire de

loisirs, et la Ligue de Protection des Oiseaux pour l'implantation d'un hôtel à hirondelles. Ces conventions portaient sur la zone située le long du Grand Canal d'Alsace au droit de l'Ecluse n°3 de la Centrale Hydroélectrique de Kembs-Rosenau.

Les agents du service technique ont réalisé courant février l'installation des tables et bancs, et la fondation de l'hôtel à hirondelles.

Suite des opérations : le scellement de l'hôtel à hirondelles, qui sera réalisé début mars avant l'arrivée des oiseaux, et l'aménagement d'une prairie fleurie, quand la saison sera propice.







Page 6 Mars 2024—N°192





LE HASARD FAIT,
DIT-ON,
BIEN LES CHOSES

TÉMOIGNAGE



Rencontre et séance de dédicace avec l'autrice Marta Gloria ALCA, autour d'un café-croissants à la Médiathèque du Rhin Samedi 09 mars 2024 de 9h30 à 11h30

ACTIVITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE N°3: CHANDELEUR PARTY!

Notre denier rendez-vous intergénérationnel s'est tenu à la Maison des associations *Mercredi 07 février 2024.*

Enfants et seniors ont partagé l'après-midi dans la joie, sous le signe de la Chandeleur.

Bien avant de se régaler, les participants se sont essayés au lancer et à la décoration de crêpes... D'autres ateliers ont permis d'égayer ce moment de rencontres, car ne l'oublions pas, ces interactions intergénérationnelles sont essentielles et elles contribuent grandement au bien-être des plus jeunes comme des moins jeunes...

La prochaine rencontre est déjà programmée le **06 mars 2024** pour prendre un grand un bol d'air au Grand Ballon.









Le Maire, les Adjoints et les membres du Conseil Municipal souhaitent un joyeux anniversaire aux jubilaires du mois.

Le 1^{er}:

Doris ZULAUF, 70 ans Richard BERNHARD, 76 ans

Le 04:

Robert HEITZ, 74 ans Jacqueline FRUH, 78 ans

Le 05:

Roland TSCHAMBER, 78 ans

Le 06 :

Sylviane SPINDLER-LIEGEON, 70 ans Jean-Jacques BIEHLER, 71 ans

Le 07 :

Simone BECKER, 72 ans

Le 08:

Alfred SCHULZ, 83 ans

Le 10:

Patrice TOCHTERMANN, 70 ans

Le 13:

Juliette GUTKNECHT, 75 ans

Le 14:

Andrée BOHL, 85 ans

Le 15 :

Renate KELLER, 78 ans

Le 17 :

Christiane ZINK, 76ans Charles GRUNENBERGER, 88 ans

Le 18:

Pierre GSCHWINDEMANN, 78 ans

Le 19

Daniel POUGEUX, 71 ans Christiane SCHIBENY, 73 ans

Le 20:

Monique CHRIST, 81 ans

Le 21 :

Benedikt KAPITZA, 70 ans Jean-Marie MENWEG, 77 ans

Le 23

Raymonde HERMANN, 74 ans Christiane WERMUTH, 78 ans

Le 24:

Micheline MAZARD, 71 ans Ralf KACZMAREK, 78 ans Monique MEYER, 82 ans

Le 25

Danielle RUIZ, 74 ans Reiner HOEFER, 83 ans

Le 26:

Bernard SENNE, 74 ans

Le 27 :

Elena CASAGRANDE, 86 ans

Le 29:

Gilbert RUHLMANN, 88 ans

Le 30 :

Luis Felipe CRISTINA DE CAMPOS, 70 ans Marie ENGEL, 70 ans

+ HORAIRES DES OFFICES +

Paroisse Catholique

Sam 02 18h à Huningue

Dim 03 10h à Rosenau (Fête patronale)

Sam 09 18h à Village-Neuf

Dim 10 10h à Huningue

Sam 16 18h à Rosenau

Dim 17 10h à Village-Neuf

Sam 23 18h à Village-Neuf (Rameaux)

Dim 24 10h à Huningue (Rameaux)

Jeu 28 19h30 à Rosenau (Jeudi Saint)

Ven 29 10h à Huningue (Chemin de Croix

avec les enfants)

15h à Village-Neuf (Vendredi

19h à Rosenau (Chemin de Croix

avec les enfants)

Sam 30 20h à Village-Neuf (Vigile Pas-

cale)

Dim 31 10h à Village-Neuf (Pâques)

Et tous les mercredis à Rosenau : Chapelet à 17h30 / Messe à 18h

Votre Curé:

Abbé Charles GUTHLIN 05 rue de l'Etoile 68330 Huningue Tél. 03.89.07.18.75



Paroisse Réformée de Huningue

Tous les cultes sont à 10h15 (sauf mention contraire)

Dim 03 à Saint-Louis (culte unique)

Dim 10 à Huningue (culte unique)

Dim 17 à Huningue et Saint-Louis

Dim 24 à Huningue et Saint-Louis

Rameaux

Ven 29 à Huningue et Saint-Louis

Vendredi Saint

Dim 31 à Saint-Louis avec le Chœur

Interparoissial

Pâques

Chœur interparoissial :

Les vendredis à 15h30 à la Fondation Schuchter à Saint-Louis.

Contact: 06.31.69.68.21

Votre Pasteur:

M. Michel CORDIER 4, quai du Rhin 68330 HUNINGUE Tél. 03 89 67 21 03



INFORMATIONS UTILES

Mairie de Rosenau

5 rue de Kembs Tél. 03.89.68.31.10 Fax 03.89.70.71.51

Courriel: mairie@rosenau.fr Site internet: www.rosenau.fr

Lundi 9h-12h 14h-17h

Mardi 9h-12h* 14h-19h*

Mercredi 9h-12h* Fermé

Jeudi 9h-12h 14h-17h

Vendredi 9h-12h Fermé

* demi-journée de permanence du service « Urbanisme » sur RDV

Médiathèque du Rhin

5 rue de Kembs Tél. 03.89.61.74.45

Courriel: mediatheque@rosenau.fr

Horaires (période scolaire) :

Mardi 16h-19h

Mercredi 9h-12h 14h-17h

Samedi 9h-12h

Police Municipale

5A rue de Kembs Tél. 03.89.68.46.41

Courriel: police.municipale@rosenau.fr

Horaires:

Mercredi

Lundi 10h-12h

Samedi 8h-12h 2^{ème} et 4^{ème} du mois

Périscolaire « Les Cigognes »

14h-16h

12 rue d'Istein

Tél. 03.89.88.12.08

Courriel: alsh@rosenau.fr



Micro-crèche « Les Cigogneaux »

14 rue d'Istein

Tél. 09.67.88.37.24

Micro-crèche Les Cigogneaux

Courriel : rosenau@creche-attitude.fr

MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication : Monsieur le Maire

Mise en page - Impression : Mairie de Rosenau

Crédit Photos : Mairie de Rosenau

Distribution gratuite

Mars 2024 —N°192